



## Communiqué

Soleure, le 4 février 2024

Les coûts de la santé ont augmenté du 6 pour cent en 2023

### La plus forte croissance des coûts depuis 10 ans pèse sur les payeurs de primes

**La hausse des coûts de la santé est effrénée. Dans l'assurance de base, les coûts des traitements médicaux ont augmenté de près de 2,3 milliards de francs. Cette hausse de 6 pour cent (4,6 pour cent par personne), est la plus forte croissance depuis dix ans et dépasse au total pour la première fois 40 milliards de francs. Le Parlement et le Conseil fédéral sont appelés à adopter rapidement des réformes efficaces dans l'intérêt des assurés. En introduisant les forfaits ambulatoires complétés par un tarif à la prestation, le Conseil fédéral pourrait poser un jalon important cette année encore.**

L'évolution des coûts dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) est préoccupante pour les payeurs de primes. En 2023, la croissance s'est élevée à environ 2,3 milliards de francs. Les coûts globaux de l'assurance de base se montent à plus de 40 milliards de francs. La diminution des coûts en 2023 dans le domaine des analyses de laboratoire (-3,7 pour cent par personne) constitue une lueur d'espoir. Cette baisse a été rendue possible par la mise en œuvre de la réduction tarifaire exigée depuis des années par les assureurs-maladie. Celle-ci se reflète désormais dans les chiffres annuels de 2023. Cet exemple montre qu'il est possible de maîtriser les coûts – sans que soit altérée la qualité pour les patients. Toutefois, les prix des analyses de laboratoire sont toujours plus de deux fois plus élevés que dans les pays de comparaison.

#### **Médicaments: les coûts sont proches des 10 milliards de francs**

Les médicaments constituent environ un quart des coûts AOS totaux. Ils atteignent environ 9,6 milliards de francs (ambulatoires et stationnaires). Cela correspond à une nouvelle hausse des coûts de 5,4 pour cent, soit près d'un demi-milliard de francs (491 millions). À cet égard, les médicaments anticancéreux et les immunosuppresseurs pèsent particulièrement dans la balance. Avec 1,3 milliards de francs chacun, les deux groupes de médicaments contribuent pour une part essentielle au volume élevé. La croissance des coûts s'est élevée à respectivement environ 12 et 5 pour cent pour les anticancéreux et les immunosuppresseurs. Les coûts du domaine des médicaments oncologiques ont ainsi doublé au cours des six dernières années.

#### **Médecins: une croissance des coûts de près d'un demi-milliard de francs**

Enregistrant une hausse de 460 millions de francs, respectivement de 4,4 pour cent par assuré, les coûts des traitements médicaux ont également fortement augmenté - ceci en tenant compte du fait que la psychothérapie psychologique n'est plus pratiquée dans les cabinets médicaux. La forte croissance des coûts du secteur ambulatoire illustre particulièrement l'urgence d'une réforme tarifaire. Les coûts poursuivent en effet leur hausse effrénée dans le domaine hospitalier également. L'augmentation s'y élève à 5,4 pour cent (4 pour cent par assuré), ce qui correspond à une augmentation de 410 millions de francs.

### **Autres facteurs de coûts: la psychothérapie, la physiothérapie et les soins**

785 millions de francs ont été consacrés à la psychothérapie pratiquée par des psychologues en 2023. Soit une augmentation de 220 millions de francs par rapport à l'année précédente. La nouvelle pratique, qui depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 permet aux psychologues pratiquant la psychothérapie de facturer à leur propre compte à la charge de l'assurance de base en tant que fournisseurs de prestations indépendants, est l'une des causes principales de ces coûts supplémentaires massifs. Les reports de l'assurance complémentaire vers l'assurance de base n'expliquent qu'une partie de ces coûts. D'autres facteurs de coûts comme l'accroissement des volumes ainsi que la hausse supplémentaire du tarif accordée aux psychologues par les cantons jouent également un rôle important.

Avec une augmentation de près de 8,4 pour cent (7 pour cent par assuré), les physiothérapeutes aussi présentent une croissance extraordinairement élevée. Les coûts globaux de ce domaine s'élèvent désormais à 1,46 milliards de francs, ce qui équivaut à une augmentation de 113 millions de francs.

Dans les soins également, les coûts augmentent fortement. Ceux des prestations des organisations d'aide et de soins à domicile ont à nouveau augmenté massivement de près de 7,5 pour cent (6,1 pour cent par assuré). Les EMS ont également connu une croissance des coûts qui s'élève à 2,9 pour cent (1,6 pour cent par assuré).

### **Mesures urgentes: la balle est dans le camp du Conseil fédéral et du Parlement**

L'augmentation des coûts de la santé, partant des primes, est un fardeau pour la population. La forte pression des coûts exige que des mesures soient enfin prises dans l'intérêt des assurés afin de maîtriser les coûts.

Il est maintenant par exemple d'autant plus important d'introduire un nouveau tarif médical sur la base de forfaits ambulatoires complétés par un tarif à la prestation: les forfaits amènent davantage de transparence, freinent la hausse des coûts et récompensent les fournisseurs efficaces. À l'inverse, ceux qui facturent le plus possible ne pourront plus profiter. Les forfaits ont déjà fait leurs preuves dans le domaine hospitalier stationnaire, car ils se basent sur des données de coûts collectées des millions de fois et représentent ainsi correctement la base de coûts. Ce tarif élaboré par santésuisse et l'association des hôpitaux H+ est prêt à être approuvé par le Conseil fédéral et doit être introduit aussi rapidement que possible.

Une nouvelle baisse des tarifs des laboratoires, un arrêt de l'élargissement du catalogue de prestations, des économies sur les médicaments et une planification hospitalière au-delà des frontières cantonales permettraient d'économiser beaucoup d'argent – sans que les payeurs de primes doivent renoncer à quoi que ce soit. Toutes les décisions doivent être prises dans l'intérêt des payeurs de primes et des patients.

Les défis sont de taille, mais la nouvelle législature est aussi l'opportunité de s'atteler aux réformes importantes. Le Conseil fédéral, le nouveau Parlement et la cheffe du DFI Elisabeth Baume-Schneider ont les cartes en main pour enfin mettre en œuvre des mesures de maîtrise des coûts.

*santésuisse est l'association faîtière des assureurs-maladie suisses. santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.*

### **Informations complémentaires:**

Christophe Kaempf, porte-parole, téléphone 078 874 85 47, [christophe.kaempf@santesuisse.ch](mailto:christophe.kaempf@santesuisse.ch)

Ce communiqué est disponible sur Internet sur [www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)